

Quels sont mes droits quand j'accède à des soins de santé?

En tant que patiente, vous avez droit à la dignité et au respect. Quand il s'agit de soins de santé au Canada, vous avez certains droits qui sont protégés par la loi.

Si vous pensez que vos droits ont été violés, vous pouvez porter plainte. Voir la section sur les plaintes dans cette trousse d'outils.

Le financement de ce document est fourni par Services aux Autochtones Canada. Les opinions exprimées dans ce document sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les points de vues officiels de Services aux Autochtones Canada.

Droit au traitement médical

Recevoir rapidement des soins de qualité, culturellement sécuritaires et libres de discrimination et de préjudices, administrés dans un environnement sain par du personnel compétent, tout en étant traitée avec respect, courtoisie et compassion.



Droit à l'information

Demander à un ou une professionnel/le de la santé de vous expliquer complètement et en termes clairs, d'une manière que comprenez, tous les aspects de votre santé, de votre diagnostic, de votre traitement, de vos options, de votre pronostic et de vos soins.



Poser des questions, exprimer vos préoccupations et obtenir qu'elles soient rapidement prises en compte.

Être informée des noms et des rôles de tous les membres de votre équipe de soins.

Droit de choisir



Donner ou refuser son **consentement** (sauf disposition contraire de la loi) pour toute intervention ou procédure médicale et être informée des conséquences de l'acceptation et du refus.

Participer avec l'équipe de soins de santé à l'élaboration de vos décisions en matière de santé et de vos plans de traitement, de manière à répondre à vos besoins et à vos souhaits.

Être accompagnée ou représentée par une personne de votre choix, qui peut vous soutenir dans la prise de décisions au sujet de vos soins.



Droit à une deuxième opinion

Dans des limites raisonnables, demander et obtenir une deuxième opinion.



Droit au respect de la vie privée

Recevoir des consultations, des traitements et des évaluations, avec la garantie du caractère confidentiel de l'information et du respect de votre vie privée.

Être assurée que l'information sur votre santé est en sécurité et demeure confidentielle.

Droit d'accès à vos données médicales personnelles



Demander l'accès à votre dossier médical.

Demander le transfert de votre dossier médical à un ou une autre prestataire de soins de santé.

Droit de porter plainte

Agir et exprimer vos préoccupations si vous n'êtes pas satisfaite des soins de santé que vous recevez, en déposant une plainte à laquelle vous devez recevoir une réponse en temps opportun.

